



DOSSIER D'INSCRIPTION

BTS

Année scolaire 2024 – 2025

Lycée Victor BERARD
35 quai Aimé Lamy
BP 70087
39403 MOREZ cedex
03 84 34 17 00

Dossier à rendre **COMPLET** jusqu'au 2 juillet 2024

Par voie postale à :

Lycée Victor Bérard
Secrétariat élèves
35 quai Aimé Lamy
39400 Hauts de Bienne, Morez

Documents à fournir pour valider votre inscription

- 1 photo d'identité pour l'intendance **uniquement pour les élèves internes et demi-pensionnaires** (merci d'indiquer nom et prénom de l'élève au dos)
- La fiche de renseignement **soigneusement complétée**
- La copie de la carte d'identité recto-verso en cours de validité (**sur une seule page**)
- La copie de la journée de défense et de citoyenneté (JDC, JAPD) ou du recensement pour les élèves de plus de 16 ans et de nationalité française
- La copie du baccalauréat
- La fiche intendance
- La fiche d'urgence
- Le document droit à l'image

Documents facultatifs

- L'adhésion à la maison des lycéens, accompagnée d'un chèque de 11 euros.
- La participation à la caisse de solidarité : un chèque de 3 euros libellé à l'ordre de l'agent comptable du Lycée de Morez (peut servir à venir en aide à des élèves et des étudiants dans le besoin par exemple).

Ces cotisations sont facultatives, toutefois, l'attention est attirée sur leur caractère de solidarité et de mutualisation, de plus la maison des lycéens contribue aux divers voyages et activités organisés au cours de l'année.

Merci de noter au dos des chèques les nom et prénom de l'élève.

DATES DE RENTRÉE

Classes	Jour de rentrée	Heure de rentrée	Prise en charge profs principaux responsables	Intervention Equipe de direction Amphi Monneret	Reprise de l'EDT habituel
BTS 1 ^{ère} année	Lundi 2 septembre	14h00	15h00-17h00	14h00-15h00	Mardi 3 septembre 7h55
BTS 1 ^{ère} année apprentis TSO14	Lundi 2 septembre	13h00	14h00-16h00	13h00- 14h00	Mardi 3 septembre 7h55
BTS 1 ^{ère} année apprentis CIM	Lundi 9 septembre	7h55	8h00-11h30	9h00-10h00	Lundi 9 septembre 13h00
BTS 2 ^e année	Mardi 3 septembre	8h55	9h30-11h30	9h00-9h30	Mardi 3 septembre 13h00
BTS 2 ^e année Apprentis TSO24 et BTS CIM	Lundi 9 septembre	7h55	8h00-11h30	10h30-11h30	Lundi 9 septembre 13h00

Le lycée accessible depuis internet

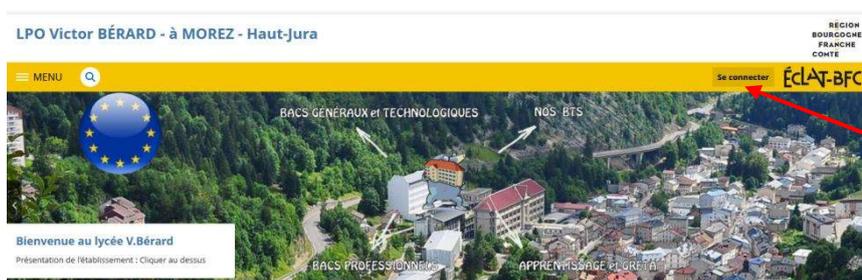
- Le site internet du lycée : <http://www.lyceemorez.fr/>

- Le portail **ECLAT-BFC** du lycée : <https://lyc-vberard-morez.eclat-bfc.fr>

Depuis ce portail vous pouvez vous connecter en tant que parents avec l'identifiant et le code qui vous seront envoyés dès la première quinzaine de septembre par mail (pensez à bien renseigner une adresse mail valide lors de l'inscription de votre enfant).

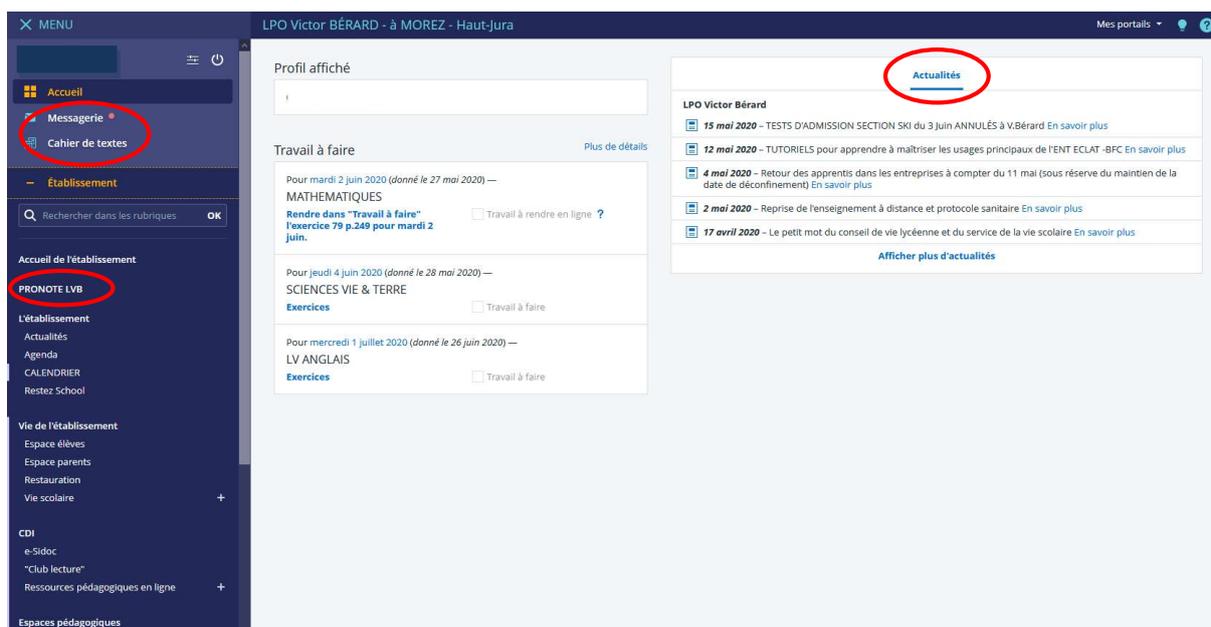


Écoles Collèges Lycées Académies et Territoires en Bourgogne-Franche-Comté



Lorsque vous serez connectés vous pourrez accéder :

- Aux téléservices : pour payer vos factures en ligne (via l'onglet Mes Applications).
- Au cahier de texte de votre enfant,
- Au logiciel *Pronote* (résultats, absences, ...),
- A une messagerie interne,
- A toutes les informations du lycée.



Conservez bien votre identifiant et votre code.

Pensez à vous connecter régulièrement pour suivre la scolarité de votre enfant !

Liste des professions et des catégories socioprofessionnelles

- 10 Agriculteurs (salariés de leur exploitation)
- 21 Artisans (salariés de leur entreprise)
- 22 Commerçants et assimilés (salariés de leur entreprise)
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (salariés de leur entreprise)
- 31 Professions libérales (exercées sous statut de salarié)
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts e des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
- 42 Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens (sauf techniciens tertiaires)
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)
- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers, militaires et agents de surveillance
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles et assimilés

Merci de garder ce document, il contient des informations utiles.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

BTS

NOM : Prénoms : Sexe : M - F

Né(e) le : à : Département :

Nationalité : Identifiant National (INE) :

Tél portable de l'étudiant :

Adresse mail de l'étudiant :

Numéro de sécurité sociale de l'étudiant :

Adresse postale étudiante (adresse de Morez) :

SCOLARITÉ POUR LA RENTRÉE 2024

Régime : Demi-pensionnaire Externe

*Les étudiants entrants en 2^{ème} année de BTS sont au ticket.
Le repas est au tarif de 4.85 euros.*

*Rechargement au début de mois et pour le mois complet au secrétariat d'intendance
(paiement possible par carte bancaire, chèque ou espèces).*

Aucun rechargement n'est possible le dernier jour du mois.

Cocher votre choix	Opticien Lunetier	Systèmes photoniques	Conception et industrialisation microtechniques
Première année	<input type="checkbox"/> BTS1 OL	<input type="checkbox"/> BTS1 SP	<input type="checkbox"/> BTS1 CIM
Deuxième année	<input type="checkbox"/> BTS2 OL	<input type="checkbox"/> BTS2 SP	<input type="checkbox"/> BTS2 CIM
Doublement	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	

SCOLARITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (2023-2024)

Établissement :

Commune :

Classe :

DIPLOMES

Intitulé du Bac préparé ou obtenu :

Année d'obtention :

(merci de joindre une copie du diplôme)

RESPONSABLES LÉGAUX

/!\ Les factures sont envoyées uniquement au responsable légal financier.

	Responsable légal et financier	Responsable légal
NOM		
Prénom		
Lien de parenté		
Situation familiale		
Adresse		
Tél portable		
Adresse mail (communication absences)		
Code profession (voir page suivante)		
Autorise à communiquer ses coordonnées aux associations de parents d'élèves	OUI - NON	OUI - NON
Nombre d'enfants à charge		
Dont scolarisés en lycée ou collège public		

AUTRE PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM : Prénom :

Lien de parenté : Tél :

AUTRE

Avez-vous un PAP (plan d'accompagnement personnalisé) : OUI NON
un PAI (plan d'accompagnement individualisé) : OUI NON

Si oui, merci de joindre les documents sous enveloppe à l'attention de l'infirmière pour le PAI et au secrétariat élèves pour le PAP.

Avez-vous un aménagement aux examens : OUI NON

Si oui, merci de joindre le document.



Lycée Victor Bérard
35 Quai Aimé Lamy
BP 70087
39403 MOREZ Cedex
03 84 34 17 00
ce.0390027t@ac-besancon.fr

Fiche Intendance

Année scolaire 2024 – 2025

Photo
obligatoire pour
la carte de self

Inscrire le nom
de l'élève au dos

Le règlement intérieur concernant l'organisation et le fonctionnement du service de restauration est disponible dans le carnet de liaison de l'élève et il est également téléchargeable sur le site internet du lycée.

IDENTITÉ

Identité de l'élève :

NOM : Prénom : Classe 2024 / 2025 :

Personne en charge des factures :

NOM : Prénom : Lien de parenté :

mail :

Personne ayant initiée la demande de bourse :

(Attention : la facture est envoyée par mail à la personne qui paie les frais scolaires)

RÉGIME DE L'ÉLÈVE

- Externe
- Demi-pensionnaire 4 jours (**lundi-mardi-jeudi-vendredi uniquement**)
- Demi-pensionnaire 5 jours
- Interne
- Interne week-end

LE RÉGIME EST CHOISI POUR L'ANNÉE ENTIÈRE ET NE PEUT ETRE CHANGÉ EN COURS D'ANNÉE

INFORMATION CONCERNANT LE REGLEMENT DES FACTURES

Vous recevrez chaque trimestre, par mail, la facture de pension de votre enfant via l'adresse : opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr

Plusieurs possibilités de paiements :

- A réception de la facture : espèces, chèque, carte bancaire via les télépaiements, virement bancaire (coordonnées bancaire au dos des factures).
- Par prélèvement bancaire (3 prélèvements par trimestre, à partir de novembre)

Fiche d'urgence à l'attention des parents (À photocopier et remettre aux services de transport d'urgence)

Identité de l'élève:

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Adresse :

Identité des responsables légaux:

Responsable légal n°1 :

Nom, Prénom :

Adresse :

Responsable légal n°2 :

Nom, Prénom :

Adresse :

Personnes à contacter :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible. Pour ce faire, veuillez nous transmettre les coordonnées suivantes par ordre de priorité à contacter :

N° tel. Portable

N° de tel. Travail

Autre numéro

Responsable légal n°1 :

Responsable légal n°2 :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement:

Autres informations:

Nom, adresse et n° de tél. du médecin traitant qui suit l'enfant :

Si vous souhaitez apporter des informations complémentaires que vous jugerez utiles à la prise en charge de votre enfant, vous pouvez les joindre à ce document, sous pli cacheté.

En cas d'urgence, j'autorise le transport de mon enfant accidenté ou malade par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par un personnel de l'établissement scolaire. Je suis informé qu'un élève mineur ne pourra sortir du centre hospitalier qu'accompagné de sa famille.

Date :

Signature(s) du ou des responsables légaux :

Vos informations personnelles sont conservées de façon sécurisée dans un cadre de confiance pendant la durée réglementée et strictement nécessaire aux traitements (Référence BOEN N° 24 du 16 juin 2005). L'accès à vos données personnelles est strictement limité à :

[L'établissement d'affectation] ; ainsi qu'aux services de secours et de soins amenés à prendre en charge votre enfant dans le cadre d'une urgence. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, Vous-même - et votre enfant s'il a plus de 15 ans - avez le droit d'accéder à vos données personnelles et le droit de les rectifier en formulant une demande écrite au [principal/proviseur du collège/lycée] ou Rectorat de Dijon, Délégué à la protection des données, 10 rue de la Convention, 25030 Besançon Cedex (dpd@ac-besanon.fr).

Les données mentionnées sur la présente fiche sont conservées par l'établissement scolaire durant l'année scolaire afin de permettre la prise en charge de votre enfant et votre information dans le cadre de l'urgence. A l'issue de ce délai, les données renseignées seront supprimées.

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE 2024-2025

Autorisation parentale pour un élève mineur.
Autorisation de l'élève lui-même s'il est majeur.

Élève (NOM, Prénom)..... Classe

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les établissements scolaires à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves, soit dans le lycée, soit lors des sorties pédagogiques. Le lycée est fréquemment sollicité par la presse pour réaliser des reportages.

La loi relative au droit à l'image exige une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vues, mais aussi pour l'exploitation interne à l'école, lors de projections en cours, ou consultations sur PC, et la diffusion de ces images sur un support papier ou numérique.

Conformément à la loi, est garanti le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessous.

Je soussigné(e), pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je disposerai d'un droit de retrait, sur simple demande, si je le juge utile.

J'autorise les équipes pédagogiques du lycée Victor Bérard au cours de l'année 2024-2025 :

- À photographier ou filmer mon enfant dans le cadre exclusif des projets pédagogiques, présentations orales en classe, visites d'usines ou d'expositions, voyages scolaires OUI NON
- À permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes, en cas de reportage dans le lycée OUI NON
- À permettre la prise de vue de mon enfant pour les photographies de classe OUI NON
- Autorise la diffusion de l'image de mon enfant sans aucune limitation de durée au sein du lycée, et des médias pédagogiques, supports papiers, vidéos, sur le site du lycée ou ENT. OUI NON

Une autorisation spécifique vous sera demandée pour chaque activité.

Nom et prénom du responsable de l'élève mineur :

Signature:

Signature de l'élève majeur :



ADHESION MAISON DES LYCÉENS 2024-2025

La maison des lycéens est une association dont la direction et le fonctionnement sont assurés par les lycéens, avec le soutien des personnels de l'établissement. C'est un outil au service de la vie lycéenne et de l'autonomie des élèves.

Grâce à la maison des lycéens du lycée Victor Bérard, les élèves bénéficient de :

- Une cafétéria avec vente de boissons et nourritures à tarif préférentiel.
- Un foyer avec espace détente, tennis de table, baby foot, billard, TV, jeux de société.
- Des évènements tout au long de l'année : bal des internes, bal des terminales, tournois, concours, vente de chocolats, soirées cinéma, collecte de fonds pour des associations.
- Des partenariats avec le CVL, les écodélégués, des contributions aux voyages scolaires.

La maison des lycéens fonctionne grâce à l'adhésion et à l'investissement de ses membres. Nous comptons sur votre soutien ! L'adhésion coûte 11 euros.



ADHÉSION MDL (à retourner dans une enveloppe avec le règlement)

Je soussigné(e).....responsable légal de l'élève.....en classe de.....adhère pour l'année scolaire à la MDL.

Je soussigné(e)..... élève majeur adhère pour l'année scolaire à la MDL.

- Chèque à l'ordre « MDL Victor Bérard » (ne pas agraffer le chèque et inscrire le nom au dos du chèque).
- Espèces

Date et signature